

L'ÉQUITÉ POUR LE PRIX DE L'ESSENCE RÉCLAMÉE PAR LES ÉLUS!

Clermont, le 3 septembre 2019 – Portés par l'insatisfaction sans cesse grandissante de la population de Charlevoix, les élus des MRC de Charlevoix demandent conjointement une enquête au Bureau de la concurrence du Canada afin d'obtenir des justifications quant au prix et à la fluctuation du carburant, substantiellement et injustement plus élevés pour les charlevoisiens qu'ailleurs au Québec, et demandent que Charlevoix ait accès au crédit de taxe sur l'essence attribué par le gouvernement provincial.

Le prix de l'essence sur le territoire de Charlevoix peut représenter un écart supérieur de 0,15 \$ le litre par rapport à celui de ses voisins, de plusieurs régions similaires au niveau socio-économique et géographique ainsi que des centres urbains.

« Plusieurs régions du Québec bénéficient du statut de région frontalière ou éloignée (périphérique ou spécifique), permettant d'accéder à un crédit de taxe en vertu du règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants. Il y a lieu pour Charlevoix de revendiquer le statut de région éloignée auprès de l'instance gouvernementale provinciale pour des raisons d'équité et de justice », affirme le préfet de la MRC de Charlevoix-Est, M. Sylvain Tremblay.

« Pour des raisons d'équité et de justice, il est impératif que nos MRC demandent pour et au nom de tous les citoyens de Charlevoix une tarification similaire aux autres régions et que ce principe d'équité soit appliqué pour toutes les régions du Québec », soutient M^{me} Claudette Simard, préfet de la MRC de Charlevoix.

- 30 -

Source :
Service des communications
418 439.3947

Information aux médias :
Sylvain Tremblay
Préfet de la MRC de Charlevoix-Est
418 633.6878
sylvain.tremblay@mrccharlevoixest.ca

Claudette Simard
Préfet de la MRC de Charlevoix
418 435.1516